



Vers Quimperlé
 Forêt domaniale de Carnoët
 Parking de Toulfoën
 47°50'47.4"N
 3°32'57.2"W
 Vers Clohars-Carnoët

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----



Poinçonnez les postes dans l'ordre indiqué par les numéros du parcours, du départ jusqu'à l'arrivée.

	Jaune 1	2,0 km	
▷		■	∨
1	49	⋈	×
2	44	○	
3	47	⊞	⊞
4	39	⊞	
5	55	⊞	⊞
6	46	▲	
7	52	⊗	
8	51	⋈	×
9	41	+++	⊞
10	45	⋈	+++
11	33	○	
12	57	▲	
13	35	⋈	⋈
14	50	⋈	⋈
15	42	◇	∨
16	58	⋈	
○	<	70 m	>



Office National des Forêts **Légende**

- △ Départ, arrivée, poste avec n° d'ordre
-
- 5
- Clairière, parking, route forestière, grand chemin
- ▲ Petit chemin, rocher, mur, bâtiment, borne, banc ou atelier sportif
- ⋈ Fossé, talus, pente, buttes, trous, relief : grandes buttes, grands creux
- Forêt course facile à très difficile, végétation au sol, arbre remarquable, souche

La forêt vous accueille, prenez soin d'elle. Merci de respecter cet espace.

En cas de fort vent, ne pas rester en forêt. Si accident : tel 18 ou 112.

Les distances des circuits sont indiquées à vol d'oiseau.
 Le temps que vous mettez pour un parcours dépendra de votre trajet réel, de votre vitesse et du temps que vous mettez à trouver les bornes.

Astuce : orientez la carte de manière à avoir à la droite de votre trajet sur la carte, ce qui est effectivement à votre droite dans la forêt.

- Circuit vert : débutant
- Circuit bleu : initié
- Circuit jaune : confirmé
- Circuit orange : expert



Parcours semi-permanent.
 Validité : 2023/2024
 Mise à jour, relevés et dessin :
 A. Coniel - www.acorientation.com
 Pour plus de course d'orientation :
 www.quimper-orientation.fr
 www.co-orient.fr

Forêt domaniale de Carnoët
Espace sport orientation de Toulfoën

ECHELLE : 1/4000 -> 1 cm sur la carte = 40 m sur le terrain
 Equidistance : 2,5 m

Carte n° 2023 - 56 - 288 extrait 0,24 km²
 Norme ISOM 2017 - 2
 Mise à jour 2023
 Distribution :
 Office de tourisme Quimperlé Terre Océane
 www.quimperle-terreoceane.com
 Quimperlé communauté
 www.quimperle-communaute.bzh